



JE VEUX FAIRE

**DES ÉTUDES
DE DROIT**

Se préparer
aux études juridiques

ANNE JUSSIAUME

ellipses



Première Partie

SE PRÉPARER DÈS LE LYCÉE AUX ÉTUDES JURIDIQUES



Le lycée, malgré les dernières réformes, ne prépare pas ou peu aux études juridiques.

Le droit n'y est pas enseigné en tant que tel, à quelques exceptions près, et même dans ces cas-là, la matière est rarement approfondie.

Cela s'explique aisément puisque ce n'est pas la vocation du lycée que de préparer à l'ensemble des filières du supérieur. Néanmoins, cela laisse souvent les lycéens et leurs parents dans l'inquiétude : on est souvent angoissé par ce que l'on ne connaît pas.

Il est pourtant possible **d'anticiper et de se préparer dès le lycée.**

Se préparer aux études juridiques, c'est d'abord **faire les bons choix**. Certes, il n'y a pas de mauvais choix et il est toujours possible, même en n'ayant pas opté pour les options les plus logiques, de réussir dans les études juridiques supérieures. Il n'en reste pas moins que certaines options sont plus recommandées que d'autres (Chapitre 1).

Se préparer aux études juridiques, c'est aussi **anticiper les connaissances** qui vont être requises plus tard. Un certain nombre de compétences peuvent être acquises avant même d'être sur les bancs de la faculté. Et toutes les connaissances qui seront emmagasinées en amont ne seront que du bonus plus tard (Chapitre 2).

Se préparer aux études juridiques, c'est enfin **s'intéresser au milieu universitaire**. On ne répétera jamais assez que les meilleures orientations sont celles faites par des étudiants avertis, qui sont venus aux journées portes ouvertes, qui ont participé aux immersions proposées par les établissements du supérieur. Cela permet de mieux comprendre un fonctionnement qui est très différent de celui du lycée. (Chapitre 3)





CHAPITRE 1

FAIRE LES BONS CHOIX

Ces dernières années ont été le théâtre de **nombreuses réformes**, tant du côté du lycée que de celui de l'enseignement supérieur. La réforme du baccalauréat général et technologique a entraîné la disparition des anciennes séries générales et a mis en place des spécialités dont le choix se fait dès la première. Le baccalauréat professionnel est quant à lui en cours de réforme.

De son côté, l'enseignement supérieur a mis en place en lien avec le secondaire la plateforme Parcoursup ainsi que de nouvelles filières, en particulier le Bachelor universitaire de technologie (B.U.T.).

Il est donc difficile de se retrouver dans toutes ces nouveautés. Il conviendra dès lors d'évaluer quel serait le **meilleur choix de baccalauréat et de spécialités (I)**, en fonction des **différentes filières du supérieur (II)** et en fonction des différents **métiers du droit** envisagés (III).

LE CHOIX DU BAC ET DES SPÉCIALITÉS

Quel bac pour faire du droit ensuite ?

La réponse semble a priori assez simple :

Comme quasiment aucun étudiant n'a déjà fait de droit avant d'arriver dans l'enseignement supérieur, « les compteurs sont remis à zéro » et finalement, quelle que soit la filière d'où il vient, **quel que soit le parcours qu'il a suivi auparavant, un étudiant peut réussir en droit**, s'il est suffisamment motivé, s'il travaille assez et s'il suit les conseils de cet ouvrage !

Néanmoins, même s'il est vrai qu'il n'y a pas de prérequis disciplinaire, le choix de la filière au lycée peut tout de même avoir des répercussions sur la suite du cursus.

D'une part, le **choix du type de baccalauréat** peut avoir une influence (A), d'autre part, la question **des spécialités** se pose (B).

A. BACCALAURÉAT GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE OU PROFESSIONNEL ?

Le choix du baccalauréat va dépendre de la formation qui sera envisagée dans la poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur.

Ainsi, il est généralement conseillé de **suivre la filière générale pour réussir en licence de droit**, dans la mesure où les exigences de la licence, à la fois théoriques et en termes de méthode, vont mieux correspondre à la préparation des élèves qui aura été faite en lycée-filière générale.

Selon les chiffres du ministère¹, le taux de réussite de la licence en trois ans est de 36.1 % pour les étudiants issus d'un baccalauréat général, de 7.7 % pour ceux issus d'un baccalauréat technologique et de seulement 2.3 % pour les étudiants venant d'un baccalauréat professionnel.

C'est la raison pour laquelle, 83.2 % des étudiants de licence de droit sont issus des filières générales.

En revanche, si l'objectif de l'élève est d'intégrer un Bachelor universitaire de technologie (B.U.T.), en particulier le **B.U.T. Carrières juridiques**, le choix sera différent. Il vaut mieux **privilégier la filière technologique** dès le lycée.

En effet, les directives ministérielles² ont demandé aux IUT d'accueillir une proportion relativement importante d'élèves issus d'un baccalauréat technologique (en principe 50 % sur l'ensemble des spécialités).

Comme le B.U.T. est une filière sélective, il peut être stratégique d'avoir un bon, voire très bon, dossier technologique (qui aura plus de réussite qu'un dossier moyen de la filière générale).

Dans le même esprit, le décret du 10 avril 2017 a mis en place une expérimentation qui permet l'admission de bacheliers professionnels dans les sections de techniciens supérieurs. Les B.T.S. étant également des filières sélectives, il est intéressant de noter qu'un **bon dossier de baccalauréat professionnel, avec un avis favorable du conseil de classe de l'établissement d'origine permet d'accéder au B.T.S.**

B. LE CHOIX DES ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ

Le choix des enseignements de spécialité doit se réfléchir dès la classe de seconde.

Dans la filière générale, trois enseignements de spécialité doivent être poursuivis en classe de première puis deux en classe de terminale.

1. <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/parcours-et-reussite-en-licence-les-resultats-de-la-session-2020-82060>
2. Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle





Ce choix doit se faire **en fonction des appétences** de l'élève et de son **projet d'orientation** dans l'enseignement supérieur. Mieux vaut que l'élève choisisse des enseignements avec lesquels il se sent à l'aise. Cela lui permettra à la fois de conforter son orientation et d'obtenir de meilleures évaluations, ce qui n'est pas négligeable, notamment pour intégrer des formations sélectives.

Le choix peut être différent selon que le projet est bien établi, avec la quasi-certitude que la filière juridique sera celle suivie dans l'enseignement supérieur ou que le projet est encore flou et que le droit n'est qu'une option parmi d'autres.

1. SI LE DROIT EST UN PROJET UNIQUE FERME ET DÉFINITIF

Il convient de distinguer la filière générale (a) de la filière technologique (b).

a. Filière générale

En ce qui concerne la filière générale, il n'y a pas d'enseignement de spécialité « droit » au lycée.

Plusieurs enseignements de spécialité peuvent avoir un intérêt dans le cadre des études juridiques.

Les spécialités Mathématiques, Numérique et Sciences informatiques, Sciences et vie de la Terre, Sciences de l'ingénieur, Physique Chimie, Arts ou Education physique, pratique et cultures sportives, n'ont pas de lien avec le droit et ne sont pas très utiles pour réussir dans cette filière.

Si le projet d'orientation est mûr et réfléchi pour le droit, ces spécialités peuvent par conséquent être mises de côté. Les autres ont chacune des intérêts différents.

Dans le cadre de l'enseignement de **spécialité Sciences économiques et sociales**, les élèves vont aborder les éléments fondamentaux de l'économie, de la sociologie et de la science politique. La maîtrise de ces connaissances peut constituer un atout pour réussir dans la filière juridique. Sur le fond, cela permet de commencer à aborder les grands enjeux politiques des sociétés contemporaines. Sur la forme, les élèves vont, dans cette matière être amenés à développer leur pensée et leur argumentation et à construire un raisonnement rigoureux. Ces compétences seront précieuses dans l'enseignement supérieur.

L'enseignement de spécialité **Histoire, géographique, géopolitique et Sciences politiques**, permet aux élèves d'étudier les enjeux du monde contemporain. Elle est également très intéressante pour envisager les études de droit. Sur le fond, la culture générale politique liée aux enjeux nationaux et internationaux sera appréciable dans plusieurs matières juridiques (droit constitutionnel, relations internationales, etc.). Quant à la forme, cet enseignement met l'accent sur la démarche réflexive, la capacité de l'élève à se documenter et à travailler de façon autonome, autant de compétences qui constituent de sérieux atouts dans l'enseignement supérieur, et en particulier dans la filière juridique.

L'enseignement de spécialité **Humanités, Littérature et philosophie** qui vise à former les élèves aux sciences humaines et en particulier aux Lettres et à la philosophie, est, comme les spécialités précédentes, une matière qui développe les compétences argumentatives tant à l'oral qu'à l'écrit. Si les compétences acquises sur la forme seront précieuses dans le cadre d'études où l'on écrit encore beaucoup, le contenu sera quant à lui un peu plus éloigné des préoccupations politiques et juridiques. Néanmoins, la culture générale qu'une telle spécialité peut apporter n'est pas négligeable, notamment pour ceux qui ensuite se destineront à passer des concours. Par ailleurs, une solide culture philosophique peut être appréciée dans certaines dissertations juridiques (en droit constitutionnel, en histoire des idées politiques ou en philosophie du droit notamment).

L'enseignement de spécialité **Littérature, Langues et culture de l'Antiquité** qui permet l'étude des civilisations grecque et latine peut constituer un avantage dans la compréhension des institutions qui seront abordées en histoire du droit dans le cursus de licence. Par ailleurs, le droit fait appel très régulièrement à des locutions latines. Si la connaissance des langues anciennes n'est pas une condition pour faire du droit, elle peut cependant avoir un grand intérêt.

L'enseignement de spécialité **Langues, littératures et cultures étrangères** permet aux élèves de maîtriser correctement une langue et la culture qui y est associée. Cette compétence, si elle n'est pas nécessaire pour aborder les études de droit (une langue étrangère est néanmoins obligatoire), elle l'est en revanche pour réussir de nombreux concours et pour entrer avec aisance dans le monde du travail. Elle sera également un atout pour les élèves qui décideraient, dans le cadre de leur cursus supérieur de partir faire des études à l'étranger, via Erasmus par exemple.

b. Filière technologique

En classe de première et de terminale, la voie technologique est organisée en série.

Celle qui permet d'accéder aux filières juridiques de l'enseignement supérieur, et en particulier au B.U.T. Carrières juridiques, est la série **Sciences et Technologies du Management et de la Gestion** (S.T.M.G.).

Les spécialités de la série S.T.M.G sont les sciences de gestion et du numérique, le management, le droit et l'économie.

La **spécialité droit et économie** est présente à la fois en classe de première et de terminale. Elle aborde les concepts juridiques fondamentaux (de la formation de la règle de droit au recours au juge, la personnalité juridique, le contrat et la responsabilité et le droit du travail).

Les bacheliers S.T.M.G. qui ont suivi cette spécialité peuvent notamment se tourner vers un B.T.S ou un B.U.T. en lien avec le droit.

L'inscription est également possible en licence de droit mais la réussite est alors conditionnée à un niveau de travail, d'autonomie et de compétences très important.





2. SI LE DROIT EST UN PROJET PARI MI D'AUTRES

L'un des conseils les plus utiles que l'on peut donner dans le choix des enseignements de spécialité est de ne pas se mettre trop de pression. Ce conseil est d'autant plus facile à suivre lorsque l'une des options envisagées est le droit car en ce qui concerne cette orientation, **aucun enseignement de spécialité n'est absolument nécessaire.**

Nous avons vu précédemment que certains enseignements de spécialité donnent des atouts pour réussir en filière juridique mais ce ne sont en rien des prérequis obligatoires. Il est ainsi tout à fait possible de suivre une spécialité en Mathématiques ou en Physique Chimie et d'ensuite réussir en licence de droit !

Dès lors, lorsque l'élève n'est pas sûr de son orientation et qu'il hésite, par exemple entre une filière scientifique et une filière juridique, ou entre une filière accès santé et une filière juridique, il sera plus judicieux pour lui ou elle de conserver les matières scientifiques.

Ceci est d'autant plus vrai que de façon plus générale, les études démontrent que les admissions dans l'enseignement supérieur dépendent plus du niveau scolaire que du choix de la doublette de spécialité.

Par conséquent, tout en gardant une cohérence avec le projet d'orientation, **le choix des spécialités doit se faire en fonction de la motivation de l'élève et de sa capacité à obtenir des résultats satisfaisants.**

II. LE CHOIX DES FORMATIONS SUR PARCOURSUP

Parcoursup est une plateforme qui permet de faire des choix d'orientation et d'accéder aux formations de l'enseignement supérieur.

Les formations juridiques sont en principe toutes présentes sur Parcoursup.

Cet outil, parfois décrié, est en réalité une source d'informations essentielle qu'il ne faut pas hésiter à mobiliser.

La connaissance et la maîtrise de Parcoursup permettent de faire les bons choix et d'éviter la frustration.

En effet, une partie des formations est soumise à la sélection et toutes ont des capacités d'accueil, ce qui signifie que les places dans les formations sont limitées.

Il est donc judicieux de **réfléchir à plusieurs vœux** possibles (formations de natures différentes, possibilité de diverses situations géographiques), de ne pas oublier d'intégrer dans les demandes de formations celles qui sont peu ou pas sélectives (Parcoursup indique les taux d'accès dans les formations ; celles qui sont à 100 % ne sont pas sélectives) et de mettre plusieurs choix dès la première phase de Parcoursup (celle qui se déroule en général à partir du mois de janvier de l'année de terminale).

CONSEIL :

Afin de maximiser ses chances, il faut **mettre plusieurs vœux dans Parcoursup dont au moins un dans une filière non sélective.**

Il est certes possible, en cas d'absence de réponse positive lors de la phase initiale de Parcoursup de basculer sur la phase complémentaire (qui commence en principe à partir de juin, une fois que les réponses à la phase initiale ont été données et qui permet de trouver une formation jusqu'à mi-septembre), mais les choix de formations sont nécessairement moindres puisque ne sont offertes comme opportunités que les formations qui ne sont pas complètes et par conséquent les moins prisées (il est difficile par exemple de rentrer en phase complémentaire dans un B.U.T. Carrières juridiques).

Il est ainsi plus sage de faire de multiples vœux dès la phase initiale de Parcoursup, à la fois en licence (A), en Bachelor universitaire de technologie (B.U.T.) Carrières Juridiques (B) ou dans d'autres formations (C).

A. LA LICENCE

La licence de droit est le diplôme le plus classique (1) même s'il existe en parallèle des doubles diplômes plus originaux (2).

1. LA LICENCE DE DROIT

La licence de droit est une formation non sélective (a), théorique (b), longue (c) et basée sur l'autonomie de l'étudiant (d).

a. Une filière non sélective

La licence de droit est non sélective à l'entrée puisqu'il n'y a pas de sélection en principe à l'université.

Mais il faut **se méfier de cette apparente facilité** à intégrer la formation.

D'une part, il existe des cas dans lesquels une sélection est opérée en pratique, en raison des **capacités d'accueil limitées**.

C'est le cas en particulier des formations situées dans les grands pôles universitaires qui, pour des raisons matérielles (nombre de places dans les amphis), ne peuvent pas accueillir tout le monde.

D'autre part, les études en licence de droit sont très exigeantes et vont *de facto* entraîner une forme de sélection au cours de la première année.

Les étudiants qui réussissent le mieux en licence de droit sont le plus souvent des bacheliers généraux avec un bon niveau d'ensemble. Néanmoins, les universités proposent de plus en plus souvent, dans le cadre de contrats pédagogiques, des

